



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULON

REHABILITATION ET EXTENSION DU PALAIS DE JUSTICE CREATION D'UNE CITE JUDICIAIRE

COMMUNE DE TOULON – DEPARTEMENT DU VAR

PIECE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUETE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET
PIECE D	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULON
PIECE E	ANNEXES

Sommaire

1.	Objectif du guide de lecture
2	La composition du dossier d'enquête

1. Objectif du guide de lecture

La présente enquête porte sur l'intérêt général du projet de réhabilitation-extension du Palais de justice de Toulon (Palais Péri) permettant la création d'une Cité judiciaire et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Toulon (Var) nécessaire à la réalisation du projet.

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage de plein exercice, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, ministère de la Justice, est mandatée pour concevoir et construire le projet.

Le présent guide de lecture vise à faciliter le repérage du public dans le dossier soumis à enquête publique. Il présente une description de chaque pièce composant le dossier. Il permet de trouver l'information recherchée plus aisément.

2. La composition du dossier d'enquête

Le dossier comporte les pièces suivantes :

PIECE A : Guide de lecture

Le présent guide permet de présenter le contenu du dossier d'enquête, pièce par pièce, afin de faciliter sa prise en main.

PIECE B : Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives

Cette pièce présente l'objet de l'enquête publique, décrit son déroulement, sa place au sein de la procédure administrative, et précise les décisions adoptées au terme de l'enquête.

Elle recense la liste des textes qui régissent l'enquête publique.

Enfin, elle présente le responsable du projet : l'APIJ.

PIECE C : Dossier de déclaration de projet

Cette pièce comprend:

- Le plan de situation permettant de localiser le projet au sein du territoire dans lequel il s'inscrit ;
- La présentation du projet soumis à l'enquête, son intérêt général, ses enjeux ;
- Les raisons pour lesquelles le site a été retenu ;

- Les caractéristiques principales du projet ;
- Le calendrier et le coût prévisionnel du projet.

PIECE D : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Toulon avec le projet

Le dossier de mise en compatibilité décrit les évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulon, rendues nécessaires par la réalisation du projet. Il présente les pièces du PLU nécessitant une évolution avant et après la mise en compatibilité du PLU.

Plus en détail, il comporte :

- la présentation du projet à l'origine de la mise en compatibilité ;
- les extraits des pièces du PLU en vigueur concernées par le périmètre de projet ;
- l'appréciation de la compatibilité du PLU en vigueur avec le projet et la justification des modifications à apporter au PLU;
- les extraits des pièces du PLU après mise en compatibilité;
- un résumé des modifications apportées.

Les pièces du PLU faisant l'objet d'une mise en compatibilité sont annexées au Tome D.

PIECE E : Annexes

Cette pièce comprend notamment les avis émis préalablement à l'enquête :

- la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, après examen au cas par cas de la mise en compatibilité du PLU, de ne pas soumettre la mise en compatibilité à évaluation environnementale;
- la décision de la Ministre de la transition écologique (service instructeur : commissariat général au développement durable - CGDD), après examen au cas par cas du projet, de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées réalisée dans le cadre de la mise en compatibilité.



Le présent dossier est déposé par



Immeuble Obake - 67 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICETRE

Le présent dossier a été réalisé par

